

Jurançon, le 2 février 2026
Mesdames, Messieurs,
Les habitants de Jurançon

Objet : séance du Conseil d'Administration
Compte rendu des délibérations

Mesdames, Messieurs,

Dans sa séance du 2 février 2026, le Conseil d'Administration a délibéré comme suit :

Délibération 2026-01

Avance de la subvention de fonctionnement au CCAS de la part de la Ville de Jurançon
Adopté à l'unanimité

Décision 2026-02

Avenant n°1 de la convention entre le CCAS et l'Association des Usagers de la Pépinière :
prolongation de la durée jusqu'au 31 mars 2027.
Adopté à l'unanimité

Décision 2026-03

Avenant n°1 de la convention entre le CCAS et la CAF 64 : prolongation de la durée
jusqu'au 31 mars 2027.
Adopté à l'unanimité

Décision 2026-04

Préparation des ateliers jeunes 2026
Adopté à l'unanimité

Décision 2026-05

Préparation du séjour seniors 2026
Adopté à l'unanimité

Décision 2026-06

Avenant n°2 de la convention entre le CCAS et l'association Maison Pour Tous Léo
Lagrange : prolongation de la durée jusqu'au 31 mars 2027.
Adopté à l'unanimité

La Secrétaire de séance
Josiane Manu



Le Président
Michel Bernos

